



Garde de mineur par la fraterie (majeure)

Par **Denis Melanie**, le **27/03/2017** à **13:03**

Bonjour à tous,

Dans cette situation je ne suis pas en instance de divorce mais je suis enfant de parents divorcés.

Mes parents ont divorcé en 2012, à compté de la date de jugement notre mère a pris la garde du cadet alors agé de 11 ans et mon père la garde un week-end sur 2 et vacances partagées. Je suis majeure et l'étais déjà lors du jugement.

Nous sommes en 2017, notre mère souhaite déménager dans une autre région (à 800km plus précisément). Notre père s'oppose au fait que mon frère parte vivre aussi loin. Il envisage donc de demander la garde pour que le petit reste en région parisienne.

Son emploi du temps l'obligeant à se déplacer dans d'autres régions du lundi au vendredi, je ne pense pas que le juge répondra favorablement à sa demande de garde.

Voici enfin ma question:

Etant donné que je suis majeure, autonome financièrement, réside dans la même région que notre père et vive également dans la même région que son lycée. Ais-je le droit de demander la garde du petit temps que notre père ne changera pas de travail?